

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'INJOUX-GENISSIAT**

N° 25 / 49

**Séance du 08 décembre 2025**

Nombre de  
Membres

En Exercice : 14

Présents : 10

Procuration : 0

Votants : 10

Pour : 10

Abstention : 0

Contre : 0

L'an deux mil vingt-cinq, le huit décembre à 18 H.30, le conseil municipal d'Injoux-Genissiat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Denis MOSSAZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal et affichage : 27 novembre 2025

Membres présents : Mmes BALSEM Lydie, BILLET Benoît (arrivé à 18h45), BLANC Valérie, BOSSON Pascale, CARREZ Laurent, FILLOD Claude, FOUCART Bernard, MOSSAZ Denis, PRUDHOMME Joël, SELLIER Sophie.

Absent(e)s ou excusé(e)s : ANDRE Bérengère, ARTERO Véronique ; LECOQ Frédéric, DROST Patricia.

Secrétaire : Bernard FOUCART

**Objet : Décision Modificative n° 05**

Monsieur le Maire rappelle :

1. que la commune a installé des panneaux photovoltaïques sur la toiture du local commercial de la boucherie
2. l'obligation d'amortissement de ces installations

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget Primitif adopté par délibération du Conseil Municipal,

Considérant la nécessité d'effectuer des ajustements budgétaires, par décision modificative, pour répondre dès l'exercice 2025 à l'obligation d'amortissement, comme suit :

| Article/Chapitre | Désignation                              | Section        | Sens | Proposé   |
|------------------|--|----------------|------|-----------|
| 021/021          | Virement de la section de fonctionnement | Investissement | R    | - 2 400 € |
| 023/023          | Virement à la section d'investissement   | Fonctionnement | D    | - 2 400 € |
| 28158/040        | Amortissement aux installations          | Investissement | R    | + 2400 €  |
| 681/042          | Dotation aux amortissement               | Fonctionnement | D    | + 2400 €  |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

⇒ **Approuve la Décision Modificative n° 05 telle que présentée ci-dessus.**

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Le secrétaire



Bernard FOUCART

Le Maire



Denis MOSSAZ